

L'UNIH propose une feuille de route

Lors de sa réunion le 9 juin avec le Ministre du Tourisme et de l'Artisanat, M. Med Ali Toumi, le Bureau exécutif de l'UNIH (Union Nationale de l'Industrie Hôtelière) a proposé une feuille de route de sortie de crise, tant pour le court terme que pour le long terme. Même si cette feuille de route s'apparente quelque peu à un "inventaire à la Prévert" (voir communiqué ci-dessous), elle contient des pistes sérieuses pour la relance et la pérennité du secteur.

Communiqué de l'UNIH

Feuille de route pour la reprise de l'hôtellerie

L'Union Nationale de l'Industrie Hôtelière a élaboré la présente feuille de route, comme contribution de sa part pour trouver des solutions à la crise gravissime que traverse l'hôtellerie tunisienne, suite à la pandémie du Coronavirus.

Pour assurer la reprise de l'activité hôtelière , l'UNIH propose des mesures conjoncturelles à prendre et à mettre en exécution immédiatement et à très court terme : et des mesures structurelles à activer à court , moyen et long termes ; à même de relancer le développement du secteur hôtelier.

Mesures conjoncturelles : 9 juin 2020 – 31 mars 2021

1/ Mesures financières

1- Règlement par l'Etat des factures de la STEG, de la Sonede, des cotisations de la CNSS, et des redevances fiscales du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 ; et ce pour les hôtels qui le demandent. Ces règlements seront considérés comme des crédits et entrent dans le cadre de la ligne de crédit de 500MD.

- 2- Accorder de « petits » crédits de campagne pour le démarrage de la saison.
- 3- Suspendre, pour un an, la classification « classe 4 », par la BCT pour permettre à tous les hôtels de bénéficier de crédits bancaires.
- 4- Donner plus d'explications et de détails sur les modalités pratiques et concrètes de la mise en place de la ligne de crédit de 500MD.
- 5- Activer dans les plus brefs délais l'entrée en vigueur de cette ligne de crédit : urgence absolue compte tenu de l'état de faillite dans le quel se trouve la majorité des hôtels.

2/ Mesures sanitaires

- 1- Imposer l'ONTT comme seul interlocuteur des hôteliers (ni police, ni inspection de travail, ni santé) pour le contrôle de l'application des procédures du « Protocole Sanitaire du Tourisme Tunisien »
- 2- Introduire plus de souplesse et accorder plus de délais dans l'application du PSTT.
- 3- S'assurer de la disponibilité sur le marché des équipements et matériel (thermomètre infra rouge, bavette, signalisation...) nécessaires à la mise en place de ce PSTT.
- 4- Fixer les prix de ces équipements et interdire toute spéculation
- 5- Permettre aux hôteliers d'accéder aux test de dépistage pour leurs clients et leur personnel.

3/ Mesures commerciales

- 1- Mettre en place immédiatement une stratégie de communication de crise.
- 2- Réactiver la cellule de crise qui doit être en réunion ouverte et permanente.
- 3- Elaborer trois scénarios de relance : pessimiste, réaliste et optimiste, en y fixant des délais.
- 4- Créer un véritable partenariat entre les hôteliers et les représentants de l'ONTT à l'étranger pour l'échange quotidien sur la conjoncture, la situation des réseaux de production et de distribution, ainsi que sur les actions de la concurrence sur les marchés émetteurs de touristes vers la Tunisie.
- 5- Etablir une grande stratégie de commercialisation, basée sur la e-réputation : réseaux sociaux, plateforme de réservations...

4/ Mesures sociales

- 1- Trouver des solutions au problème du chômage du personnel hôtelier, tels que la formation et le recyclage.
- 2- Créer à cet effet une cellule de crise pour traiter les cas au jour le jour.
- 3- Accepter la polyvalence et la flexibilité des emplois et des horaires.
- 4- Envisager des réductions de salaires
- 5- Réfléchir sur la révision du Code de Travail et de la Convention collective

Mesures structurelles : stratégie de développement 2020 – 2023

1/ Mesures financières

- 1- Mettre en place d'un plan Marshall
- 2- Mettre à niveau, réhabiliter et rénover le parc hôtelier : investissement 4 milliards de dinars 4000 MD:
- 3- Accorder aux hôteliers des crédits « fournisseurs », à défaut de crédits de campagne.
- 4- Résoudre le problème de l'endettement sur la base du « LIVRE BLANC ».
- 5- Revenir aux anciens taux de la TVA et sur les boissons alcoolisées.

2/ Mesures gestionnaires

- 1- Créer de groupements d'intérêts économiques et des chaînes volontaires.
- 2- Veiller à la compression des charges et à rationaliser les coûts de production.
- 3- Trouver des solutions à l'hébergement parallèle: chez l'habitant, Airbnb... Consolider les marchés classiques de l'Europe (Ouest et Est).
- 4- Développer le commercialisation digitale, la e réputation
- 5- S'adapter aux nouvelles réalités (l'après Covid-19),

Pour assurer sa pérennité, l'hôtellerie tunisienne doit se régénérer, oser son changement dans la continuité, s'adapter à d'autres modèles économiques. Elle doit réussir sa migration vers de nouveaux écosystèmes. L'hôtellerie tunisienne a encore un grand avenir devant elle.

